



Trucs et Astuces. Que faire en cas de Vol, Cambriolage ou Vandalisme?

Votre porte ou votre chassis vient d'être fracturé, votre maison a été "visitée" et une partie de vos objets ont disparus....

La façade de votre maison a été taguée...

Vous retrouvez votre maison sans dessus dessous et vos objets de valeur ont disparu...

En plus d'avoir subi une *perte émotionnelle*, vous avez perdu vos biens *matériels*, et maintenant, sans répit, vous allez devoir gérer la *lourde charge administrative et technique* de votre sinistre afin de *préserver votre patrimoine*. Ceci vous devrez le faire face à tout une série d'intervenants aguerris qui n'ont pas forcément le même intérêt que vous.

Voici comment procéder:

Comment déclarer son sinistre?

Vous avez un courtier/un agent d'assurances?

- **Avertissez votre intermédiaire en assurances** et demandez lui de déclarer officiellement votre sinistre à votre Compagnie d'Assurances.
- Il pourra également faire envoyer un expert d'assuré d'**Expert-Bel** pour vous accompagner et vous assister immédiatement.
- Enfin, si les dégâts sont importants, votre producteur d'Assurances obtiendra certainement qu'un délégué de la Compagnie vous rende visite rapidement pour procéder à la mise en place des **premières mesures d'urgence** (déblais, conservation, avance...)

Vous n'avez pas de courtier/agent d'assurances?

Il y a plusieurs moyens de déclarer son sinistre:

- Soit vous demandez à **Expert-Bel** de vous aider pour cela,
- Soit vous pouvez le faire vous même.

Si vous désirez le faire vous-même, en fonction de votre contrat, vous pouvez déclarer votre sinistre:

- **En ligne** en recherchant l'onglet déclaration de sinistre dans le site internet de votre Compagnie d'Assurances
- **Par téléphone**. Vous trouverez ce numéro de téléphone sur votre contrat ou sur internet ou bien en appelant la personne qui vous a vendu votre police
- **Via une application** prévue à cet effet par votre Compagnie à télécharger dans l'apple store ou dans l'android store.





EXPERT-BEL
EXPERTISEURS DE DOMMAGES
DÉFENSEURS DES SINISTRÉS

Vous avez besoin d'une assistance urgente?

Via votre courtier, Expert-Bel ou directement par vous-même, contactez l'**assistance** de votre assurance. vous trouverez leurs numéros ci-dessous.

En fonction de votre contrat, **vous pourrez demander:**

- qu'un homme de métier vienne réparer votre serrure,
- mettre en place certaines mesures pour sécuriser votre bâtiment,
- ...

Voici les **coordonnées téléphonique** des services d'assistance des principales compagnies d'Assurances en Belgique:

- Aedes: 02 / 642 45 03
- AG Insurance/ BNP : 0800/96 050
- Allianz : 02/ 773 62 40: Home Plan
- : 02/ 773 61 37: Home Plan Xpert
- Athora : 02/ 533 79 39
- Axa : 02/550 05 55
- Belfius : 02/ 286 70 00
- Cbc : 0800/ 629 75
- Ethias : 04/220 30 40
- ING – NN Group : 02/550 06 0
- La Baloise : 03/870 95 70
- P&V : 02/229 00 10
- Vivium: 02/406 30 00

The background of the entire page is a photograph of a sunset or sunrise. The sun is partially obscured by dark, silhouetted clouds, creating a dramatic scene with bright orange and yellow light rays breaking through the clouds. The sky transitions from a deep orange near the horizon to a darker blue at the top.

Trucs et Astuces

- Prenez le plus de **photos** possibles des dommages, aussi bien de près qu'à une certaine distance. Cela pourra servir par la suite pour justifier votre dommage et pouvoir être mieux indemnisé.
- **Si vous êtes locataire** ou occupant, avisez également votre propriétaire le plus vite possible
- Allez faire une **déclaration à la police**. N'oubliez pas de demander une copie de la feuille d'audition et du procès-verbal complémentaire comprenant la liste des objets volés. Attention: N'oubliez pas de **mettre une réserve sur ce listing des objets volés** afin de pouvoir venir par la suite rajouter de nouveaux objets volés que vous n'avez pas encore découverts ou retirer de la liste certains objets que vous pourriez retrouver. Il faudra que la liste de ce que vous réclamez à votre Compagnie d'Assurances corresponde en tout point à celle que vous avez faites à la Police. Également, n'oubliez pas de demander à la police de vous signaler la clôture de leur enquête (qu'ils vous disent si votre **dossier répressif est classé sans suite**). Enfin, demandez leur les **coordonnées de l'auteur des faits**, s'il est arrêté, afin de les transmettre à votre Compagnie d'Assurances. Celle-ci pourra ainsi normalement lui réclamer le montant du dommage et votre franchise.
- Pour votre Assurance, il faut bien **faire la distinction entre « dégradations immobilières / vandalisme » et le « vol »**. En effet, on vous dira peut-être que vous n'êtes pas assurés pour le vol mais dans ce cas là, normalement vous êtes quand même couverts pour les dégradations immobilière qui sont arrivées lors du vol. Cela est prévu de base dans la majorité des contrats. Par exemple, vous serez couverts pour votre châssis fracturé (dégradation immobilière) mais pas pour votre ordinateur volé si vous avez choisi de ne pas prendre la couverture vol lorsque vous avez souscrit votre contrat.
- Afin d'obtenir la juste indemnisation de tous vos dommages, vous ne devez rien oublier de réclamer. En effet, si vous oubliez de réclamer quelque chose, il est peu probable que votre Compagnie vous le rappelle. Votre indemnité dépendra donc de la **bonne préparation de votre dossier de justificatifs**.

Trucs et Astuces

- Pour les dégradations immobilières: demandez un **devis détaillé** à un entrepreneur enregistré pour remettre le bâtiment dans lequel il était avant le sinistre.
- Préparez un **inventaire** de ce qui a été volé. Y joindre la valeur de chaque objet, des photos, boîtes, étuis, emballage, facture, preuve de paiement, ou autre justificatifs qui seraient en votre possession. En effet, à la fois ces éléments serviront de preuve que vous les possédiez bien et en plus, ils aideront à l'estimation de leur valeur.
- Demander **un devis détaillé n'est souvent pas suffisant**. En effet, celui-ci ne comprendra pas les garanties complémentaires, optionnelles ou légales auxquelles vous avez droit (chômage immobilier, frais d'expertises, pertes indirectes, réversibilité,...). Pour savoir quelles garanties réclamer, vous devez vous munir et parcourir les conditions particulières et générales de votre contrat d'Assurances ou vous faire assister par un professionnel.
- Enfin, pour bien d'autres trucs encore et si vous désirez être soulagé de tout ce travail, vous pouvez **opter pour la tranquillité et confier ce travail à un professionnel**. Il vous obtiendra probablement une **meilleure indemnité** et il sait ce qu'il faut faire pour **que vous soyez rapidement indemnisés**.
Savez-vous que le coût de ce professionnel est **pris en charge jusqu'à 100%** en fonction de votre contrat?
Pour plus d'informations n'hésitez pas à **contacter Expert-Bel**



Contact:

24h/24, 7j/7

064/312 312

expertbel@expertbel.be